

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 12 mars 2025

Sur convocation du 7 mars 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Velesmes-Essarts se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc JOUFFROY, Maire. Monsieur le maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Jean-Marc JOUFFROY, Géraldine LAMBLA, Marie-Christine BOURÉE-PRÉTOT, Sylvie BRUNNER (arrivée à 20h05), Jean-Claude HEITMANN, Eglantine CHAFFIN (arrivée à 20h12), Laurent BREYER, Romain CLERC, Romain JOUFFROY, Christophe SIRE, Christian GRAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en l'exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absent(s) : BREYER Laurent

Pouvoir(s) :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 0

Nombre de Conseillers Municipaux votant : 10

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Il est procédé, conformément à l'art. L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Géraldine LAMBLA est désignée pour cette fonction.

Début de séance : 20 h

Ordre du jour :

1. Délibérations :

- ✓ Approbation du PV du conseil du 17 janvier 2025
- ✓ Demande de subvention DETR
- ✓ Création d'un poste d'agent de maîtrise
- ✓ Motion fermeture de classe
- ✓ Vote des taxes

2. Questions diverses

1 Approbation du PV du conseil municipal du 17 janvier 2025

Le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du conseil municipal.

M le maire demande si le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2025, transmis le 10 mars 2025 fait l'objet de remarques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2025

VOTE :

7 Voix Pour

Voix Contre

Abstention

Arrivée de Sylvie BRUNNER

2 Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie/école dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis et d'un estimatif au stade études, à 514744 € HT soit 571986 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : Avril 2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Juin 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : décembre 2026

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Réhabilitation en logement de l'ancienne école de Velesmes-Essarts (25)

A ce stade du projet, il s'agit d'un plan de financement prévisionnel, qui reste susceptible d'évoluer.

PRESTATIONS INTELLECTUELLES		Montant HT	Montant TTC	% du sous-total travaux (4)
Société	Mission			
	Géomètre [sans objet]	0 €	0 €	0.00%
	Diagnostic thermique [inclus dans AMO]	0 €	0 €	0.00%
	Diagnostics externes (amiante, plomb, réseaux, etc.) [sous réserve]	6 251 €	7 501 €	1.63%
GBM	AMO - 1ère mission d'accompagnement	3 842 €	3 842 €	1.00%
GBM	AMO - 2ème mission d'accompagnement [sous réserve]	7 626 €	7 626 €	1.98%
POUCE	MOE - 1er marché subséquent : diagnostic - faisabilité	12 050 €	14 460 €	3.13%
POUCE	MOE - 2ème marché subséquent : études & travaux [10 %]	38 450 €	46 140 €	10.00%
APAVE	AMO - Contrôle Technique - phase conception	1 950 €	2 340 €	0.51%
APAVE	AMO - Contrôle technique - phase réalisation	2 600 €	3 120 €	0.68%
BLONDEAU Ingenierie	AMO - CSPS	2 520 €	3 024 €	0.66%
(3)	TOTAL PRESTATIONS INTELLECTUELLES	75 289 €	88 053 €	19.58%

TRAVAUX		Montant HT	Montant TTC	% du sous-total travaux (4)
Société	Lot			
	Ensemble des travaux [estimation faisabilité] // taux réduit TVA 10%	384 500 €	422 950 €	100.00%
(4)	SOUS-TOTAL TRAVAUX	384 500 €	422 950 €	
	Révision des marchés de travaux (index BT01) [3%]	11 535 €	12 688 €	3.00%
	Taux de tolérance (2 % + 3%)	19 225 €	21 147 €	5.00%
	Provision MOA pour aléas et imprévus	19 225 €	21 147 €	5.00%
(5)	TOTAL TRAVAUX	434 485 €	477 933 €	

PRESTATIONS DIVERSES		Montant HT	Montant TTC	% du sous-total travaux (4)
	Equipements divers et prestations complémentaires	5 000 €	6 000 €	1.30%
(6)	TOTAL PRESTATIONS DIVERSES	5 000 €	6 000 €	1.30%

COUT TOTAL OPERATION		Montant HT	Montant TTC	
(7) = (3)+(5)+(6)	Prestations intellectuelles + travaux + prestations diverses	514 774 €	571 986 €	1.34

FCTVA		Prospective de fin d'opération		
(9)	Coût opération x 16,404 % // pas de FCTVA si taux réduit	0 €	0 €	16.404%

SUBVENTIONS		Montant notifié		
Organisme	Libellé	Montant (pas de TVA)	% coût opération (7)	
ETAT	DETR / DSIL	47 000 €	8.22%	
DEPARTEMENT	Département du Doubs	86 500 €	15.04%	
EPCI	Grand Besançon Métropole - Fonds climat	21 000 €	3.67%	
EPCI	SYDED (Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs) - rénovation	21 000 €	3.67%	
EPCI	SYDED (Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs) - solaire	0 €	0.00%	
(10)	TOTAL SUBVENTIONS	175 000 €	30.60%	

RESTE A CHARGE DE LA COLLECTIVITE		Prospective de fin d'opération		
		Montant TTC	% coût opération (7)	
(11) = (7)-(9)-(10)	Coût opération - subventions - FCTVA	396 986 €	69.40%	

Date prévisionnelle de fin de l'opération :

- autorise le/la Maire/Président(e) à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Abstention

Vu l'avis du Comité social territorial (en cas de suppression d'emploi),

Considérant la nécessité de créer un emploi *d'agent de maîtrise* en raison de la promotion interne accordée à M Guinchard Laurent

- nouvel effectif : 1

- nouvel effectif 0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

VOTE : 9 Voix Pour

Voix Contre

Abstention

Arrivée d'Eglantine CHAFFIN

4 Motion fermeture de classe

Motion du conseil municipal de Dannemarie sur Crète contre la décision de fermeture d'une classe à l'école de Dannemarie-sur-Crète

Préambule

La commune de Velesmes-Essarts a toujours accordé une place primordiale à l'éducation de ses jeunes citoyens. Cette conviction s'est traduite par un engagement constant et des actions concrètes en faveur de l'école.

Nous avons ainsi doublé le budget alloué au SIVOM, témoignant de notre volonté de soutenir les projets éducatifs intercommunaux. Nous avons signé un PEDT ambitieux, convaincus que la coordination des acteurs éducatifs est essentielle pour le bien-être et la réussite des enfants.

Notre partenariat avec les Francas à une concession de service publique témoigne de notre engagement pour accompagner les familles dans leur rôle éducatif. La création d'un conseil de jeunes, instance de participation citoyenne, illustre notre volonté de donner la parole aux enfants et de les associer à la vie de leur commune.

La participation active des enfants aux commémorations, l'organisation d'événements portés par les parents d'élèves pour soutenir l'école, ou encore le travail engagé par le maire sur la dyslexie en milieu scolaire avec nos députés et sénateurs, sont autant d'exemples qui témoignent de l'implication de notre commune pour une éducation de qualité.

Malgré cet engagement constant, l'Éducation nationale a pris la décision de fermer une classe à l'école de Dannemarie-sur-Crète pour la rentrée 2025. Cette décision est d'autant plus difficile à comprendre et à accepter pour les raisons suivantes :

1- Fermeture récente :

L'école de Dannemarie-sur-Crète a déjà subi une fermeture de classe lors de la rentrée 2024. Cette première fermeture a déjà eu des conséquences négatives, notamment une augmentation du nombre d'élèves par classe en maternelle, rendant l'enseignement plus difficile et moins individualisé.

2- Difficultés rencontrées par l'équipe enseignante :

L'équipe d'enseignants qui sera reconduite à la prochaine rentrée a connu une année particulièrement difficile. Des drames humains, des maladies et des décès ont profondément marqué cette équipe, fragilisant son équilibre et qui a rendu difficile sa capacité à assurer un enseignement de qualité dans ces conditions.

3- Investissements importants :

Le SIVOM de Dannemarie-Velesmes va consentir d'importants travaux de réfection du groupe scolaire vétuste, allant jusqu'à lancer la reconstruction de l'école maternelle. La décision de fermer une classe pour 2025 pourrait questionner la faisabilité de ces investissements.

La fermeture d'une classe à l'école de Dannemarie-sur-Crète pour la rentrée 2025 est une décision inique et contre-productive. Elle compromet la qualité de l'enseignement, fragilise une équipe enseignante déjà éprouvée et remet en cause les investissements consentis par la commune et le SIVOM.

En conséquence, le conseil municipal de Velesmes-Essarts demande solennellement à l'Éducation nationale de revenir sur sa décision et de maintenir l'ouverture de toutes les classes de l'école de Dannemarie-sur-Crète.

Nous appelons par ailleurs l'ensemble des acteurs éducatifs, les parents d'élèves et les élus à se mobiliser pour défendre l'avenir de l'école de Dannemarie-sur-Crète et garantir à nos enfants une éducation de qualité.

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré :

VOTE : 8 Voix Pour Voix Contre 2 Abstentions

5 Vote des taux : Délibération ajournée par manque d'éléments

Questions diverses.

Prochaine réunion budget le 24 mars à 17h30

Information sur le budget de l'école : la participation de la commune sera de 74 000 euros.

Bulletin : se renseigner sur la légalité de mettre en avant des anciens habitants du village qui ont créé un jeu de société / problème de publicité ?

Chemin de l'Orée du Bois, côté Saint-Vit : état délabré, il est proposé de faire un courrier à la mairie de Saint-Vit

Dépôt sauvage de branchages au lieu-dit « Aux champs Bignot »

Répertoire GBM : ajouter puits et croix des Essarts

Regard Grande Rue

Terre souillée par voiture brûlée : contacter GBM pour procédure de nettoyage

Supprimer définitivement les marches et replanter des végétaux aux anciens escaliers du terrain de pétanque.

Retour sur les ateliers Bien-être par Sylvie qui a participé. D'autres ateliers peuvent être proposés par l'ASEPT.

Café rencontre/échange : échange sur un éventuel café rencontre. Les discussions se poursuivent en CCAS

Bruit : faire courrier à la mairie de Saint-Vit pour limiter le bruit de la carrière qui commence dès 7h le matin.

Réunion publique PLUI le 2 avril à 18h30 à la MPT avec la commune de Dannemarie Sur Crète

Prochains conseils à prévoir en semaine à 20h15 au lieu de 20h.

La séance est levée à 21 heures et 10 minutes

Le Maire

Jean- Marc JOUFFROY

Le Secrétaire de séance

Géraldine Lambla